



# Informations Municipales

FEVRIER 2018

*Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 février pour une séance de travail. Au cours de la rencontre, les sujets suivants ont été débattus :*

## **TRI SÉLECTIF**

Le Conseil Municipal a répondu favorablement à la proposition du SICTOM pour distribuer à la population des sacs de pré-collecte pour le transport des déchets (carton, plastique, verre) aux points d'apport volontaire.

La distribution se fera à compter du 26 février au secrétariat de la mairie aux heures normales d'ouverture.

## **COMPOSTAGE**

En partenariat avec la commune, le SICTOM propose à la population une formation pour la pratique du lombricompostage.

La formation aura lieu salle des conférences le mercredi 28 mars de 17h00 à 18h30.

A l'issue de la séance, les personnes présentes pourront faire l'acquisition d'un lombricomposteur moyennant la somme de 10 euros.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la mairie aux heures normales d'ouverture.

## **BÂTIMENTS INSCRITS SUR L'INVENTAIRE DES BÂTIMENTS DE FRANCE**

Le périmètre délimité des abords des bâtiments inscrits de la commune est établi par l'autorité administrative compétente sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France après enquête publique et consultation des propriétaires.

L'architecte des Bâtiments de France a adressé à la commune dans le cadre du PLUI une proposition pour avis des périmètres délimités pour les bâtiments inscrits suivants :

- Ateliers de réparation des chemins de fer économiques
- Maison Sicii (ex château Duluc)
- La grange muletère
- L'usine à gemme
- La maison Travet

## PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-SYMPHORIEN (PLU)

Le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête se déroulera du 6 mars 2018 au 6 avril 2018.

La population, si elle le souhaite, peut rencontrer le commissaire enquêteur aux dates et horaires suivants :

- Mardi 6 mars de 8h30 à 9h30 (mairie de Saint-Symphorien)
- Mercredi 14 mars de 10h00 à 12h00 (mairie de Saint-Symphorien)
- Samedi 24 mars de 10h00 à 12h00 (mairie de Saint-Symphorien)
- Jeudi 29 mars de 17h00 à 19h00 (mairie de Saint-Symphorien)
- Vendredi 06 avril de 15h30 à 17h00 (siège de la Communauté de Communes du Sud gironde à Mazères)

Vous pourrez également déposer un courrier à son intention au secrétariat de la mairie aux heures normales d'ouverture.

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

La première étape d'élaboration du document est atteinte. Elle correspond au diagnostic territorial de la Communauté de Communes.

Dans le cadre des textes régissant la procédure en terme d'élaboration des documents d'urbanisme, le document doit être présenté aux habitants du territoire de la CDC.

Pour respecter la règle, quatre réunions publiques ont été organisées :

- Mercredi 14 février à 19h00, salle des fêtes de Saint-Symphorien
- Jeudi 15 février à 19h00, salle des fêtes de Saint-Macaire
- Mardi 27 février à 19h00, salle des fêtes de Villandraut
- Jeudi 8 mars à 19h00, espace Claude Nougaro à Langon

Ces réunions, interactives, ont pour but de permettre à chacun d'apprécier le contenu du document, de poser les questions qu'il souhaite et de découvrir à travers le diagnostic l'état du territoire en matière d'aménagement.

## PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Une équipe de professionnels de santé propose de se rendre sur la commune pour animer des ateliers de prévention santé afin de motiver les seniors en milieu rural pour maintenir leur qualité de vie.

Les ateliers auront lieu salle de conférences aux dates suivantes : 23 février, les 1<sup>er</sup>, 9, 16, 23 et 30 mars.

Avec tout mon dévouement.

Le Maire,  
Guy Dupiol



**MAIRIE**  
Place de la République 33113 SAINT-SYMPHORIEN  
Tel : 05 56 65 01 10 / Fax : 05 56 65 01 14  
E-Mail : [commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr](mailto:commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr)  
Site : [www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr](http://www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr)

I.P.N.S